



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 34

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 216 — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} TAILLIEU, MM. GERRARD et CULLEN, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que MM. BOROTSIK et FAURSCHOU (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent. M^{me} MITCHELSON (avec le consentement de l'Assemblée) exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures. Elle conserve, pour la reprise du débat, le droit de parole pour elle-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. DEWAR.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'augmentation des franchises du Régime d'assurance-médicaments sera examinée le jeudi 8 mai 2008.

M. BOROTSIK présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Magasins de vin de spécialité à Brandon

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate n'a pas donné son autorisation à l'ouverture de nouveaux magasins de vin de spécialité;

que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a reconnu l'esprit d'entreprise des Manitobains et la contribution des entreprises privées à la création d'emplois et à la stimulation de la croissance d'une économie dynamique;

que cet ancien gouvernement a apporté des modifications à la *Loi sur la Société des alcools* afin de permettre la création de magasins de vin de spécialité;

qu'à la suite à ces changements, huit magasins de vin de spécialité ont ouvert leurs portes à Winnipeg, qu'ils servent la population winnipégoise depuis plusieurs années et qu'ils connaissent un franc succès;

qu'en ce moment, il n'existe pas de magasins de ce type à l'extérieur de la ville de Winnipeg;

que la ville de Brandon représente le deuxième centre urbain du Manitoba et compte une population croissante de 40 000 habitants;

que le gouvernement néo-démocrate a refusé à maintes reprises d'autoriser l'ouverture d'un magasin de vin de spécialité à Brandon;

que les membres de la communauté et du milieu des affaires de Brandon ont démontré de l'intérêt pour l'ouverture d'un tel magasin,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de permettre l'ouverture d'un magasin de vin de spécialité à Brandon;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à mieux reconnaître le vrai potentiel qu'offre la ville de Brandon et les souhaits des entrepreneurs manitobains.

Il s'élève un débat.

MM. BOROTSIK, CALDWELL et GRAYDON, M. le *ministre* SWAN ainsi que MM. PEDERSEN, MALOWAY et GERRARD interviennent. M. DEWAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Avant l'examen des affaires courantes, M. HAWRANIK soulève une question de privilège et propose que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* CHOMIAK, M. LAMOUREUX, M. le *ministre* MACKINTOSH et M. GOERTZEN interviennent. Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act;*

(M. le *ministre* ROBINSON)

(N^o 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act;*

(M^{me} la ministre OSWALD)

(N^o 36) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act;*

(M. le ministre STRUTHERS au nom de M. le ministre ASHTON)

(N^o 39) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel/The Court of Appeal Amendment Act;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules, le Code de la route et la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Drivers and Vehicles Amendment, Highway Traffic Amendment and Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*

(M. le ministre CHOMIAK)

(N^o 226) — *Loi sur l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté/The Social Inclusion and Anti-Poverty Act.*

(M. GERRARD)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON— Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (E. Thacker, E. Recknell, M. Cochrane et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (W. Mattson, C. Bushell, L. Scoular et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter tous les députés de l'Assemblée à envisager d'appuyer le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets* déposé par le député de River Heights visant à interdire aux détaillants de distribuer à leurs clients des sacs à usage unique au Manitoba. (T. Turner, M. Turner, C. Curpen et autres)

M. BRIESE— Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Gestion des ressources hydriques envisage d'imposer un moratoire annuel sur la pêche de toutes les espèces de poisson du lac Dauphin et de ses affluents du 1^{er} avril au 15 mai, qu'elle envisage de mener des études sur les populations de poisson qui se trouvent dans le lac Dauphin afin d'aider à évaluer la santé de ces populations et qu'elle envisage de prendre toute mesure nécessaire à leur protection ou à leur croissance. (M. Laviolette, G. Becker, N. Gaber et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de renoncer au tracé néo-démocrate parce qu'il causera d'importants dommages économiques, environnementaux et sociaux au Manitoba et d'adopter le tracé qui avait été recommandé au départ par Manitoba Hydro sous réserve des approbations réglementaires nécessaires. (D. Denning, R. Dahl, H. Andrews et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter celle-ci à envisager de donner suite au rapport d'Alfred Monnin daté de 1999 et de modifier la *Loi électorale* de manière à ce que les principes d'un Code partagé de conduite morale y soient reflétés. (W. Giordmaina, L. Allen, E. Dayrit et autres)

Le président dépose le rapport de l'Ombudsman intitulé « Licensing and Enforcement Practices of Manitoba Water Stewardship ».

(Document parlementaire n° 26)

M. le *ministre* STRUTHERS dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Fonds des innovations de développement durable;

(Document parlementaire n° 27)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Conservation.

(Document parlementaire n° 28)

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2008-2009 — Travail et Immigration.

(Document parlementaire n° 29)

M^{me} ALLAN, *ministre déléguée aux Affaires multiculturelles*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah, Jour commémoratif de l'Holocauste, qui est observé aujourd'hui.

M^{me} DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Jeudi 1^{er} mai 2008

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au leader de l'opposition officielle, qui a utilisé le terme « coward », de se rétracter.

M. MCFADYEN se rétracte.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au premier ministre, qui a utilisé les termes « he spins the media in his toxic way », de se rétracter.

M. le *premier ministre* DOER se rétracte et présente des excuses.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} BLADY, DRIEDGER, BRICK et STEFANSON ainsi que M. MALOWAY font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi 2 mai 2008 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 32 le vendredi 2 mai 2008, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes